

MÉMO / 8 novembre 2013

Enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine à l'encontre des personnes juives dans les États membres de l'UE

Ce mémo vous offre un bref aperçu de certains résultats de l'enquête. Les principaux résultats sont présentés dans le rapport d'enquête et sont complétés par des graphiques et des avis de la FRA à ce sujet.

1. Pourquoi et comment l'enquête a-t-elle été menée ?

L'antisémitisme provient de préjugés ancrés de longue date envers les personnes juives. Ils persistent encore à ce jour et peuvent se manifester sous la forme d'actes de violence, de harcèlement et de discours de haine. Nombre de ces incidents ne sont pas signalés. Seuls 13 des 28 États membres de l'Union européenne (UE) collectent des données officielles sur les incidents et crimes antisémites signalés à la police ou traités par le système de justice pénale.

La FRA a conçu cette enquête pour recueillir, pour la première fois, des données comparables sur la violence, le harcèlement et les discours de haine à caractère antisémite, afin d'aider à la lutte contre l'antisémitisme actuel. Les conclusions présentées dans le rapport d'enquête sont issues de l'analyse des résultats de huit pays étudiés, dans lesquels vivent, selon les estimations, environ 90 % de la population juive de l'UE. Les résultats sont fondés sur les réponses de 5 847 personnes qui s'identifient comme juives (âgées de 16 ans ou plus) vivant dans l'un des huit États membres suivants : Allemagne, Belgique, France, Hongrie, Italie, Lettonie, Royaume-Uni et Suède. L'enquête a été également menée en Roumanie. Toutefois, en raison de la taille de l'échantillon, ces résultats ne sont pas inclus dans l'analyse, mais sont néanmoins résumés dans l'annexe du rapport.

La FRA a conçu cette enquête, qui a été réalisée en ligne de septembre à octobre 2012 par l'institut de sondage Ipsos MORI, en partenariat avec l'*Institute for Jewish Policy Research* au Royaume-Uni, dans le cadre d'un contrat conclu avec la FRA à l'issue d'un appel d'offres ouvert. Le questionnaire était disponible dans les langues des pays de l'enquête, de même qu'en hébreu et en russe.

Le sujet étant sensible, le mode d'enquête en ligne a été choisi après avoir consulté des experts spécialisés dans les enquêtes sur les populations juives en Europe. Cette méthode donnait la possibilité à toutes les personnes intéressées s'identifiant comme juives dans les pays couverts, de participer et de partager leurs expériences. Un autre avantage était en outre, de couvrir facilement et de manière uniforme tous les pays retenus pour l'enquête.

2. Quelles questions ont été posées par l'enquête ?

L'enquête a demandé aux répondants de partager leurs opinions et leur perception des tendances antisémites et des problèmes posés par l'antisémitisme au quotidien. Il leur a été aussi demandé de décrire leur propre expérience des incidents antisémites dont ils ont été victimes ou témoins, et leurs inquiétudes quant au risque d'agression antisémite (affectant leur sécurité personnelle, la sécurité de leurs enfants ou d'autres membres de la famille, et de leurs amis). L'enquête fournit également des données sur la question de savoir si les actes antisémites perpétrés à l'encontre de la communauté juive, tels que des actes de vandalisme sur des sites juifs, la diffusion de messages antisémites à la radio, la télévision ou sur internet, sont considérés par les répondants comme un problème dans leur pays.

En outre, l'enquête a collecté des données socio-démographiques, telles que le sexe, l'âge, le niveau d'études, la situation professionnelle et les revenus des personnes interrogées.

3. Dans quelle mesure les répondants considèrent-ils l'antisémitisme comme un phénomène fréquent ?

La majorité des répondants (66 %) considèrent que l'antisémitisme est un problème dans les États membres de l'UE couverts par l'enquête. Trois répondants sur quatre en moyenne (76 %) pensent que la situation s'est détériorée et que l'antisémitisme a augmenté dans leur pays au cours des cinq dernières années. Dans l'ensemble, 75 % des répondants estiment que l'antisémitisme sur internet constitue un problème.

4. Les crimes de haine antisémites sont-ils courants dans l'UE ?

Au cours de l'année qui a précédé l'enquête, un répondant sur cinq (21 %) a fait l'expérience personnellement d'au moins un incident à caractère antisémite – insultes verbales ou harcèlement et/ou agression physique. Les répondants ont été également questionnés sur les incidents qui les ont affectés indirectement, par exemple en tant que témoin d'insultes verbales, de harcèlement ou d'agressions physiques à l'encontre de personnes juives. Les taux les plus élevés d'incidents antisémites ayant affecté indirectement les répondants ont été relevés en Hongrie (43 %), en Belgique (35 %) et en France (30 %). S'agissant des formes de harcèlement rencontrées, les répondants ont indiqué que les commentaires injurieux, adressés en personne ou sur internet, étaient la forme de harcèlement la plus répandue.

Les répondants ont perçu les auteurs des incidents de harcèlement antisémites les plus graves comme ayant une position musulmane extrémiste (27 %), une position politique de gauche (22 %), ou de droite (19 %).

Dans l'ensemble, 4 % des répondants ont fait l'objet d'une agression physique ou reçu des menaces de violence au cours de l'année qui a précédé l'enquête, parce qu'ils étaient juifs.

Selon les résultats, 76 % des répondants victimes de harcèlement au cours des cinq dernières années, 64 % de ceux ayant été victimes d'agressions physiques ou fait l'objet de menaces de violence et 53 % des répondants victimes d'actes de vandalisme sur des biens personnels, n'ont pas signalé ces incidents à la police, ni à aucune autre organisation – y compris dans les pays qui collectent officiellement de telles statistiques. Les mêmes tendances se dégagent des résultats des [recherche de la FRA portant sur d'autres groupes](#) (tels que les [personnes LGBT](#), les personnes issues de [minorités et de l'immigration](#)).

Les données sur l'antisémitisme collectées par la FRA ces dernières années révèle que seuls 13 États membres disposent de données et de statistiques officielles sur les incidents à caractère antisémite. Lorsqu'elles existent, ces données ne sont pas comparables, car elles sont recueillies selon des méthodologies et des définitions différentes. En outre, dans de nombreux États membres de l'UE, les organisations juives et les autres organisations de la société civile ne collectent pas systématiquement de données sur les incidents antisémites.

Le projet commun Facing facts!, dont le principal objectif est d'améliorer le suivi et l'enregistrement de crimes et incidents de haine dans toute l'UE, a publié des lignes directrices sur la surveillance des crimes de haine, disponibles sous le lien suivant : [Guidelines-for-monitoring-of-hate-crimes-and-hate-motivated-incidents](#).

5. Dans quelle mesure les personnes juives se sentent-elles en sécurité ?

Près de la moitié des répondants (46 %) se sont dit inquiets de faire l'objet d'insultes ou de harcèlement dans un lieu public parce qu'ils sont juifs, tandis qu'un tiers (33 %) a dit avoir peur d'être la cible d'une agression physique. La crainte que ces agressions puissent être perpétrées à l'encontre de membres de leur famille ou de proches est légèrement plus importante que la crainte d'en être victimes eux-mêmes. 66 % des parents ou grands-parents d'enfants en âge scolaire ont peur que leurs enfants ne soient la cible d'insultes verbales ou de harcèlement à caractère antisémite à l'école ou sur le chemin de l'école, et 52 % ont peur que leurs enfants fassent l'objet d'une agression physique antisémite.

6. La discrimination antisémite est-elle fréquente dans l'UE ?

23 % de tous les répondants ont déclaré avoir connu une forme ou une autre de discrimination fondée sur leur religion ou leur origine ethnique au cours des 12 derniers mois. Dans tous les pays, la discrimination antisémite a eu lieu le plus souvent sur le lieu de travail (11 %), au cours de la recherche d'un emploi (10 %), ou à l'école ou en formation (8 %).

La plupart des répondants qui se sont sentis victimes de discrimination parce qu'ils étaient juifs, n'ont signalé l'incident de discrimination le plus grave qu'ils ont connu à aucune autorité ou organisation (82 %). Interrogés sur les raisons, 57 % ont répondu qu'un signalement n'aurait rien changé, ce qui est un résultat similaire à [d'autres recherches de la FRA](#).

7. Que pensent les personnes juives de la façon dont la société les traite ?

Environ un cinquième (23 %) des répondants ont indiqué qu'ils évitent parfois de se rendre à des événements ou des sites juifs parce qu'ils sont inquiets pour leur sécurité en tant que juif pendant qu'ils y sont ou qu'ils y vont. À peine plus d'un quart (27 %) évitent certains lieux ou endroits dans leur quartier pour les mêmes raisons, les pourcentages les plus élevés étant observés en Belgique (42 %), en Hongrie (41 %) et en France (35 %).

Un répondant sur dix (11 %) a déménagé dans un autre quartier ou envisagé ce cas de figure au cours des cinq dernières années par souci de sécurité en tant que juif. Ces inquiétudes ont conduit près d'un tiers des répondants (29 %) à envisager à un moment ou un autre d'émigrer. Cela s'applique tout particulièrement aux répondants en Hongrie, en France, et en Belgique (respectivement 48 %, 46 % et 40 %).

L'interdiction des pratiques juives traditionnelles serait un très gros problème pour la majorité des répondants (76 % ont répondu cela à propos de la circoncision et 58 % à propos de l'abattage traditionnel).

8. Que peut-on faire pour lutter contre l'antisémitisme ?

- Afin que la discrimination et les crimes de haine soient traités de façon systématique et coordonnée, l'UE et ses États membres devraient veiller à ce que les mesures de lutte contre l'antisémitisme soient intégrées dans les stratégies et les plans d'action nationaux dans les domaines pertinents.
- Les États membres devraient s'assurer que l'apologie, la négation ou la banalisation grossière de crimes génocidaires, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre en public soient passibles de sanctions.
- Les hommes politiques et les leaders d'opinion devraient s'abstenir de tenir des propos antisémites et devraient dénoncer et condamner de tels propos tenus par d'autres personnes.
- Les États membres sont encouragés à soutenir les syndicats et les organisations d'employeurs dans leurs efforts pour adopter des politiques en faveur de la diversité et contre la discrimination. Ces politiques devraient inclure des mesures susceptibles de contribuer à mieux répondre aux besoins des personnes juives sur leur lieu de travail, par exemple, des modalités de congés flexibles, dans la mesure du possible.
- De plus, les États membres devraient faciliter la coopération entre les organismes de promotion de l'égalité et les organisations de la communauté juive afin que les personnes juives qui sont victimes de discrimination soient informées de leurs droits et des mécanismes de recours existants.
- L'UE et ses États membres devraient identifier des voies efficaces et des bonnes pratiques pour remédier à l'inquiétude croissante face à l'antisémitisme sur internet. Les États membres devraient envisager la création d'unités de police spécialisées, qui surveillent et enquêtent sur

les crimes de haine sur internet. Ils devraient également envisager l'adoption de mesures visant à encourager les utilisateurs à signaler à la police tout contenu antisémite qu'ils découvrent sur internet.

- Pour s'atteler au problème du faible signalement, il convient d'encourager et d'aider les victimes à signaler les incidents à la police. L'UE, les États membres et les autorités locales devraient mettre en place ou développer des activités concrètes de sensibilisation pour aider les victimes de discrimination et de crimes motivés par la haine à signaler ces incidents.
- Lorsqu'un crime a été commis avec un motif antisémite, les États membres de l'UE devraient veiller à ce que ce motif soit dûment enregistré et qu'il soit pris en compte dans la détermination de la peine, dont dans un renforcement des sanctions. En outre, une formation devrait être instaurée dans les États membres pour assurer l'enregistrement systématique des incidents. On pourrait également envisager des pratiques telles que « le signalement par des tiers », permettant à des organisations de la société civile par exemple, de signaler l'incident pour le compte des victimes.

9. Autres activités de la FRA dans ce domaine

La FRA travaille sur le sujet de l'antisémitisme depuis 2007 :

- Mises à jour annuelles du résumé sur la situation en matière d'antisémitisme dans l'UE : [Antisemitism – Summary overview of the situation in the EU 2002–2012](#) (novembre 2013).
- [Educators' Toolkit on the Holocaust and Human Rights](#) (Outil didactique sur l'éducation relative à l'Holocauste et aux droits de l'homme) (novembre 2011)
- [Human rights education at Holocaust memorial sites across the European Union: An overview of practices](#) (Éducation aux droits de l'homme sur des sites de commémoration de l'Holocauste : un aperçu des pratiques) (octobre 2011)
- [Excursion vers le passé - leçons pour l'avenir : Manuel pour enseignants](#) (novembre 2010)
- [Découvrir le passé pour façonner l'avenir – Le rôle des musées et sites historiques de l'Union européenne dans l'enseignement relatif à l'Holocauste et l'éducation aux droits de l'homme](#) (janvier 2010)

Le [site web de la FRA](#) met à votre disposition un outil de visualisation des résultats et les publications suivantes :

- **Le rapport principal** : *Discrimination and hate crime against Jews in EU Member States: experiences and perceptions of antisemitism* (Discrimination et crimes de haine à l'égard des personnes juives dans les États membres de l'UE : expériences et perceptions de l'antisémitisme)
- **Le rapport technique** : *Survey methodology, sample and questionnaire – Technical report*
- **La mise à jour annuelle** : *Antisemitism - Summary overview of the situation in the European Union 2002–2012* (Résumé de la situation en matière d'antisémitisme dans l'UE 2002–2012)

- La fiche d'informations : *Expériences de la discrimination et des crimes de haine vécues par des personnes juives dans les États membres de l'Union européenne*

Pour plus d'informations sur les activités et les publications de la FRA dans le domaine du racisme et de l'intolérance qui y est liée, voir :
[http://fra.europa.eu/en/theme/racism-related-intolerances.](http://fra.europa.eu/en/theme/racism-related-intolerances)

N'hésitez pas à contacter l'équipe médias de la FRA :

E-mail : media@fra.europa.eu

/ Tél. : +43 158030-858